



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde – 09 décembre 2021 à Parempuyre

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 09 décembre 2021 à 14h (cf. liste des présents en annexe 2) à Parempuyre ainsi qu'en visioconférence.

Il y avait 30 membres votants présents à la réunion. 2 membres votants non présents ont donné leur pouvoir. Aussi les votes ont été réalisés avec 32 voix.

Ordre du jour

1. 2021: Bilan et évaluation des impacts des aménagements du territoire sur les zones humides du SAGE
2. Remplacement d'un membre du Bureau de la CLE – délibération
3. Révision du SAGE – délibération
4. Feuille de route 2022
5. Point divers

Pièces jointes : Diaporamas et délibérations

Relevé de décisions

- Le compte rendu de la CLE du 28 septembre 2021 a été validé par la CLE. Il est consultable sur le site internet du SMIDDEST rubrique SAGE/Commission Locale de l'Eau//réunions de la CLE
- Suite au non remplacement de la CCI Bordeaux-Gironde au sein du bureau de la CLE, un siège est laissé vacant dans le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations. La CLE délibère en ce sens,
- La CLE valide le lancement de la révision du SAGE EGma pour 2022 et s'engage à respecter le principe de non régression. La CLE délibère en ce sens,
- Des propositions ont été faites quant à la révision du SAGE, elles sont détaillées en annexe 1,
- La feuille de route 2022 a été validée en l'état,
- Le bureau de la CLE devra valider la feuille de route de l'agence de l'eau Adour-Garonne concernant la gestion quantitative de l'eau au printemps 2022. Cette stratégie sera ensuite présentée en CLE au deuxième trimestre 2022,
- Suite à la remarque d'un participant, Pascale Got précise qu'à la prochaine réunion seront listés les conventions/partenariats en cours sur le territoire pour les sujets liés au SAGE et ceci afin d'avoir une vision plus complète des actions menées.

Annexe 1 : Etat des échanges

Pascale Got, Présidente de la CLE, introduit la réunion en remerciant Béatrice De François pour le prêt de la salle. Elle précise l'ordre du jour.

1. 2021: Bilan et évaluation des impacts des aménagements du territoire sur les zones humides du SAGE

Barbara Lalève présente les résultats du stage de Cécile Gonthier qui s'est déroulé de mars à septembre 2021 au SMIDDEST.

Une des conclusions de l'étude est que le ratio de compensation à appliquer en cas de destruction des zones humides fixé à 150 % (disposition D40 du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021) n'est pas respecté en termes de surface et en termes de fonctionnalité, si l'on considère le cumul des opérations individuelles. Une question est posée sur l'évolution de ce non-respect : est-ce qu'on tend vers le mieux ou cela reste stable ?

Barbara Lalève indique que le non-respect concerne surtout les fonctionnalités des zones humides et plus précisément les fonctions biogéochimiques et hydrologiques qui n'étaient que très partiellement prises en compte (ceci concernant particulièrement les dossiers les plus anciens) voire simplement évoqués dans les dossiers, favorisant la fonction écologique. Cette non prise en compte est en cours d'évolution. A contrario pour la compensation en termes de surface, le ratio de 150 % est quasiment tout le temps respecté.

Anaïs Mekkioui-Bardon s'interroge sur les moyens pour inciter au respect de la démarche ERC. Barbara Lalève précise que cela peut passer par de la sensibilisation mais également par des règles spécifiques dans le SAGE (à explorer dans le cadre de la révision du SAGE). Différents ratios de compensation peuvent être envisagés selon les zones humides impactées par exemple. Elle précise qu'un atelier d'échange sera organisé à destination des porteurs de projets, des bureaux d'études concernant la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

2. Remplacement d'un membre du Bureau de la CLE – délibération

Un appel à candidature a été réalisé au sein du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations pour remplacer la CCI Bordeaux-Gironde dans le Bureau de la CLE du SAGE. Etant donné qu'aucune structure ne s'est manifestée, le siège est laissé vacant¹.

La Présidente soumet au vote cette proposition. Elle est validée à l'unanimité. Vous trouverez jointe au compte rendu la délibération prise en ce sens.

3. Révision du SAGE – délibération

Valérie Briche expose le schéma global de révision du SAGE EGma (études globales, montants estimatifs, durée prévisionnelle). Elle expose les 4 étapes qu'il est proposé de suivre en 2022 :

- Étude juridique et technique du SAGE actuel, les éventuels incompatibilités avec les schémas supra / les réglementations en vigueur,
- Audit de la gouvernance: fonctionnement de la CLE, perception des membres, attentes,...
- Bilan du SAGE: technique et financier,

¹ Lorsque que les règles de fonctionnement de la CLE seront de nouveau soumises à modification, le nombre de sièges de ce collège pourra évoluer (passage de 10 à 9). En attendant, une structure peut toujours se porter candidate pour occuper le 10^{ème} siège.

- Mise à jour de l'état des lieux, diagnostic,

Suite à cette présentation, certains membres souhaitent ou apportent des précisions sur les éléments suivants :

1. Concernant la vérification de la compatibilité avec les documents supra, il est demandé si la même chose sera réalisée avec les documents infra (comme les documents d'urbanisme).
2. Concernant l'audit sur la gouvernance, il est suggéré de se rapprocher d'autres SAGE pour se renseigner sur les différents fonctionnements.
3. Il est demandé si des groupes de travail seront constitués dans la démarche de concertation.
4. Hervé Tréhein indique qu'une commission spécialisée lien terre mer a été créée dans le cadre du document stratégique de façade Sud Atlantique. Des informations, échanges, pourront avoir lieu au sein de cette instance au moment de la révision du SAGE (notamment pour les sujets estuariens).
5. Frédéric Dudillot suggère qu'un retour d'expériences soit réalisé concernant les partenariats mis en place avec les filières économiques (exemples SAGE voisins).

En réponse (*inclus des réponses post réunion*) il est précisé que :

1. La mise en compatibilité concerne uniquement les documents supra. Les documents infra (type documents d'urbanismes) doivent être compatibles avec le SAGE. La prise en compte de ceux-ci pourra être précisée dans le cahier des charges et ils pourront permettre d'influer une dynamique dans la révision mais uniquement s'il s'avère qu'ils sont cohérents avec les objectifs SAGE actuel ou qu'ils vont même au-delà (dans le sens d'une gestion équilibrée de la ressource et d'un bon état des eaux). Dans le cas contraire, ces documents devront être rendus compatibles avec le SAGE révisé.
2. La cellule d'animation se renseigne déjà sur le fonctionnement des autres gouvernances. Le Ministère de la Transition écologique a réalisé une enquête nationale en 2019 sur le fonctionnement et la composition des CLE à laquelle le SMIDDEST a participé (pour la CLE). La synthèse est consultable auprès de la cellule d'animation du SAGE (voir Valérie BRICHE). Elle sera portée à connaissance du titulaire de l'étude sur la gouvernance. Par ailleurs, la cellule d'animation essaye d'assister aux CLE des SAGES voisins (pour retours d'expériences)
3. Valérie Briche précise que des groupes de travail seront réalisés lors de la phase de concertation. Une cellule administrative pourra être créée (ou à nouveau mobilisée) réunissant les principaux partenaires financiers et services de l'Etat.
4. La cellule d'animation du SAGE prend note de cette information.
5. En réponse à l'intervention il est précisé que, lors de la révision et notamment dans la phase de concertation, la CLE devra faire des choix quant à l'orientation à donner au SAGE. Cela pourra être de développer davantage ou non les partenariats avec les filières économiques.

6. Feuille de route 2022

Jean-Luc Trouvat expose le caractère transversal des missions occupées par le pôle eau du SMIDDEST et la volonté que le SAGE soit davantage présenté de cette façon (ceci afin de ne pas cloisonner les sujets). Jacky Jonchère précise qu'il ne voit pas apparaître la gestion des eaux superficielles. Jean-Luc

Trouvat indique que cet enjeu est bien intégré aux missions du SAGE (et notamment au travers de l'étude qui sera menée sur les liens nappes-cours d'eau).

Réponse Post Réunion :

Il est précisé que la gestion locale des eaux superficielles est confiée aux territoires GEMAPIEN. La cellule d'animation du SAGE n'a pas vocation à se compléter aux missions de ces structures mais plutôt de les accompagner et de mener des réflexions à plus large échelle (comme l'étude qui sera menée sur les liens nappes-rivières). La gestion des ouvrages, les règlements d'eau, ne sont, en l'état, pas des missions menées par le SMIDDEST.

Valérie Briche, Barbara Lalève, Elodie Moulin et Loïc Gregorutti déroulent la feuille de route 2022.

Sur la partie pollutions chimiques, certains participants réagissent :

1. Une question est posée sur l'intégration de la problématique des macro déchets (type plastiques, seringues,...) qui sont retrouvés le long des berges à marée haute.
2. Une question est posée sur l'identification de substances prioritaires dans le projet CONTROL et, si oui, si des pistes d'actions ont été identifiées.
3. Une question est posée sur l'intégration de l'entretien des bateaux (sur les zones portuaires) dans l'étude liée aux pratiques de gestion des eaux des navires de l'estuaire de la Gironde.

Les éléments de réponses apportés (y compris post réunion) sont les suivants :

1. La problématique des macros déchets n'est pas intégrée dans les propositions d'études réalisées par le SMIDDEST pour l'année 2022. Eric Lebat précise que l'agence de l'eau porte plusieurs suivis à ce sujet (station d'épuration mais également réseau d'eaux pluviales) et que plusieurs collectivités (même en dehors du suivi agence de l'eau) s'équipent de filet permettant de retenir certains éléments. Il indique que c'est une thématique reprise dans des documents stratégiques de façades (travail mené par le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et mers des Pertuis par exemple). Jacqueline Rabic indique que, en tant que membre de la commission terre mer de l'agence de l'eau, elle fera remonter cette problématique.
2. Valérie Briche précise que certaines substances ont en effet été identifiées comme plus problématique que d'autres. Juliette Gaillard avait présenté ces résultats lors de la CLE du 28 septembre 2021 (compte rendu et présentation consultables sur le site internet du SMIDDEST). Les trois sources ou vecteurs ciblés suites aux résultats des analyses chimiques réalisées et identifiés comme prioritaires sont : assainissement, agriculture et insecticide. Juliette a rencontré un certain nombre d'acteurs de ces domaines pour identifier des démarches en cours ou pour apprécier la marge de manœuvre pour réaliser des plans d'actions. Ce travail d'identification des acteurs et de co-construction de démarches opérationnelles sera poursuivi en 2022.
3. L'étude sur l'identification des pratiques de gestion des eaux à bord des navires intègre la thématique de l'entretien des bateaux mais plutôt liée aux usages de l'eau (type de produits utilisés à bord, pour le carénage). Quelques ports ont été visités dans le cadre de l'étude et a été regardé l'existence d'une aire de carénage. Certains éléments seront présentés mais à la marge.

En remarques diverses sur la feuille de route :

Jacqueline Rabic intervient sur le sujet des silures et de leur présence préoccupante de plus en plus haute dans la Garonne.

Sur la partie inondation, Pascale Got indique qu'une réflexion est menée par le Département de la Gironde pour réaliser une étude de vulnérabilité vis-à-vis des routes départementales et des bâtiments du Département.

En fin de présentation de la feuille de route, Laurent Bassibey souhaite savoir si des actions seront ou sont menées concernant les espèces invasives. Il lui est répondu que le SMIDDEST n'a pas priorisé ce sujet dans ses actions présentées et que les structures gémapiennes réalisent des actions à l'échelle de leurs bassins versants. Pascale Got indique que le Département de la Gironde va mener un travail sur ce sujet à l'horizon 2022.

Suite aux remarques des participants, Pascale Got propose qu'un listing des différents partenariats et conventions avec le SMIDDEST (pour les sujets liés au sage) soit présenté lors de la prochaine CLE.

Jean-Luc Trouvat mentionne la sollicitation de l'agence de l'eau Adour-Garonne auprès des EPTB de réaliser une feuille de route dans le cadre du Plan stratégique 2021 – 2027 pour un retour à l'équilibre de la gestion quantitative de la ressource en eau. Ces structures doivent établir cette feuille à l'horizon mars 2022. Il expose les premières réflexions à ce sujet et indique que la stratégie sera soumise au vote du bureau de la CLE et ensuite présentée en CLE au second trimestre 2022.

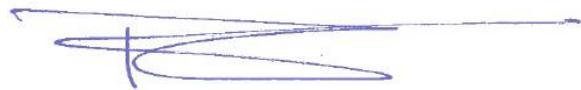
4. Point divers

Valérie Briche présente les résultats du sondage concernant la formation des membres de la CLE.

Dans un autre registre, elle précise que le SMIDDEST a un compte LinkedIn où sont partagés des actualités sur les sujets du pôle eau et Cordouan. Concernant les comptes rendus des CLE, les rapports d'études, les présentations des supports de réunions, ils sont tous consultables sur le site internet du SMIDDEST.

Pascale Got remercie l'équipe du SMIDDEST pour l'organisation de la réunion et les participants pour leur présence dans la salle et en visioconférence et lève la séance à 16h15.

La Présidente de la CLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Got', with a long horizontal line extending to the right.

Pascale Got

Annexe 2 : membres présents et excusés

Collège représentants des collectivités territoriales et des EPCI

Jacky BOTTON	Département Charente-Maritime
Serge BRISSET	Conseiller municipal Barzan
Louis CAVALEIRO	Conseil Départemental de la Gironde
Chrystel COLMONT-DIGNEAU	SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline
Bernard ESCHENBRENNER	Maire du Verdon-sur-mer
Fabrice FONMARTY	Parc naturel régional Médoc
Patrice GALLIER	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais
Maxime GHESQUIERE	SM du ruisseau du Guâ
Pascale GOT	Présidente de la CLE - SMIDDEST
Pierre JOLY	Maire de Bourg
Sophie MARTIN	Maire de Margaux-Cantenac
Raymond RODRIGUEZ	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière
Alain TABONE	Maire de Cubzac-les-Ponts

Excusé-es :

Sylvie Cassou-Schotte, Béatrice De François, Pierre Ducout, Jean-Robert Duhet, Olivier Escots, Jean-Pierre Gervreau, Sandrine Hernandez, Fabrice Libelli, Claudine Maillet, Laurent Nivard, Cyril Penaud

Collège représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Association des pêcheurs professionnels en eau douce Gironde	Jacqueline RABIC
Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais	Jean-Pascal RICHE
Chambre d'agriculture de Gironde	Anaïs MEKKIOU - BARDON
Conseil Départemental des associations familiales Laiques	Serge LOPEZ
Conservatoire de l'Estuaire	Alain COTTEN
CURUMA	Laurent BASSIBEY
Fédération des Chasseurs de la Gironde	Jacky JONCHERE
SEPANSO	Elisabeth ARNAUD Sabine MENAUT
UNICEM	Frédéric DUDILLOT
Union maritime et portuaire de Bordeaux	Maud GUILLERME
Vivre avec le fleuve	Christian DISCAZEUX

Excusé-es :

Biosphère environnement, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, Collectif Estuaire, CD des pêches maritimes et élevages marins de Charente Maritime, Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime, Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde, Plaisanciers de Royan, Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest

A donné un pouvoir :

Association "Estuaire pour tous"

Collège des représentants de l'État et de ses Établissement Publics

Agence de l'Eau Adour-Garonne	Éric LEBAT
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	Solène GIONTA
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde	Lisa PERROT
DIRM	Hervé TREHEIN
Grand Port Maritime de Bordeaux	Alain FORT
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Aurélie LASSUS-DEBAT

Excusé-es :

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, OFB - Service départemental de la Charente-Maritime, OFB - Service départemental de la Gironde

Personnes invitées :

- Nathalie BRICHE et Chloé ALEXANDRE du Département Gironde,
- Laëtitia MALOUBIER du Parc naturel régional Médoc,
- Sébastien NYS, Directeur du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière

Personnel du SMIDDEST :

- Valérie BRICHE, animatrice SAGE EGma
- Loïc GREGORUTTI, Chargé de missions SIG
- Barbara LALEVE, chargée de missions zone humides et bassins versants
- Elodie MOULIN, Chargée de mission Prévention des inondations - Animation du PAPI
- Jean-Luc TROUVAT, Directeur